

Réunion du : 2 décembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 13

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

1 – FOOT A 11.

1.1. Demandes de modification de rencontres

Championnat U15 Brassage poule A - Match N° 50550.2 E. AFGP 58 2 / SNID 1 du 4 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 17h30.**
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule B - Match N° 50564.2 Cosne 1 / Clamecy 1 du 4 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h.**
Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule B - Match N° 50565.2 Corbigny 1 / E. Alligny 1 du 4 décembre.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 17h.**
Demande acceptée.

Ces demandes sont acceptées : le vainqueur de chaque groupe étant connu, la Commission tolère les décalages d'horaires puisque pas d'incidence sur le match de champion U15.

1.2. Rencontres repositionnées

Championnat U18 Brassage - Match N° 50530.1 E. RCNCS Marzy 1 / E. ESN 58 1 du 27 novembre repositionné au mercredi 8 décembre 2021 à 15h00.

Championnat U15 Brassage poule A - Match N° 50545.2 E. AFGP 58 2 / E. ST PIERRE 1 du 20 novembre repositionné au 11 décembre 2021.

1.3. Futsal U18 – 1^{er} tour – samedi 4 décembre 2021

Gymnase Cosne R.Cassin de 17h00 à 19h30

Responsable : Hugo AYECHÉ 06/52/53/40/38

Cosne 1 - Cosne 2 - La Charité

Gymnase Guérigny de 9h30 à 12h00

Responsable : Thierry LECOTONNEC 06/85/36/91/91

Ent Guérigny - Nevers Banlay- FC Nevers

Gymnase Corbigny de 14h30 à 17h00

Responsable : Antoine GUILLAUDAT 06/82/98/86/16

Corbigny 1 - Corbigny 2 - SNID 2

Gymnase Dornes de 10h00 à 12h00

Responsable : Antoine GRANDJEAN 06/43/61/78/59

Ent ESN 58 1 - Ent Coulanges - ASAV - Ent RCNCS Marzy

2 – FOOT A 8.

2.1. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U13 D2 Brassage poule B4 - Match N° 50682.2, Cercy 1 / E. Moulins 1 du 27 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 8 décembre à 15h.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D2 Brassage poule B4 - Match N° 50685.2, Château-Arleuf 1 / E. Moulins 1 du 4 décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour inverser cette rencontre. Le match aura donc lieu à Moulins.**

Demande acceptée.

2.2. Rencontres repositionnées

Championnat U13 D1 Brassage - Match N° 50624.2 AFGP 58 1 / SNID 1 du 27 novembre repositionné au mercredi 8 décembre 2021 à 15h00 étant donné que l'AFGP 58 est concerné par une éventuelle relégation.

Championnat U13 D2 Brassage Poule B3 - Match N° 50669.2 E. Marzy RCNCS 1 / Guérigny Urzy 1 du 27 novembre repositionné au mercredi 8 décembre 2021 à 15h00.

3 – INFOS CLUBS.

- Compte tenu des terrains déclarés impraticables ces derniers week-ends et des cas de COVID 19 handicapant bon nombre de nos clubs, la commission est contrainte de tolérer certains repositionnements allant jusqu'au 8 décembre (sauf U18) faute de quoi certains championnats ou groupes U13 ne pourraient pas se terminer. En conséquence, les plateaux de classements à partir des 4^{èmes} des groupes U 13 D2 n'auront pas lieu.
- Relevé de décision : rencontre U13 D1 N° 50618.2 Nevers Banlay 1 / SNID 1 du 13 novembre
La commission prend acte du relevé de décision de la Commission d'Appel confirmant la décision de 1^{ère} instance, à savoir la perte du match par pénalité au club du SNID (0 but, moins un point) pour en reporter le bénéfice au club de NEVERS BANLAY (3 buts, 3 points).

- La commission rappelle que le pass sanitaire est obligatoire pour toutes personnes ayant accès aux vestiaires et âgées d'au moins 12 ans et 2 mois révolus à compter du 1^{er} octobre 2021 (ceci, sous l'unique responsabilité du responsable COVID du club recevant).
- Compte tenu de cette obligation, si avant le match, un éducateur n'est pas en mesure de présenter l'intégralité des justificatifs sanitaires concernant son staff et ses joueurs, le gain de la rencontre pourra être attribué l'équipe adverse.
Si, par complaisance ou autre négligence, la rencontre débute avec l'accord de toutes les parties, aucune contestation ou réserve ne sera prise en compte à l'issue de celle-ci.
Au vu des augmentations de cas chez les jeunes, la commission demande à tous la plus grande vigilance afin de préserver la santé de tous.
- **Calendrier général U18, la journée N° 9 du 11 décembre est repositionnée au 18 décembre.**
- **U15 D1 poule B** : les rencontres de Cosne 2 sont, comme précisé sur notre procès-verbal N° 6 du 24 octobre, considérées à **titre amical**. De ce fait, le repositionnement peut se faire après accord des deux clubs sans procédure de changement réglementaire.
- Matchs de classement U13 D2 du 11 décembre.
Les plateaux de classement des 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes} auront lieu sur les installations des vainqueurs de chaque groupe et seront communiqués aux clubs dès le mercredi 8 décembre 2021.
(En cas d'incapacité du club à organiser le plateau, la commission sollicitera le 2^{ème} etc...)
- Matchs de champion U15 Phase automne du 11 décembre : **COSNE 1 / VAUZELLES 1 (14h30 – Tirs au but si égalité).**

5 – FUTSAL U11 – 2^{EM} TOUR – SAMEDI 8 JANVIER 2022.

Suite au 1^{er} tour du Futsal U11, les équipes qualifiées sont les suivantes :

- ✓ Site de Dornes : Ent La Machine Charrin 1, ESN 58, Marzy 1, SNID 2 et 3.
- ✓ Site de St Benin : Corbigny 1 et 2, SNID 1, RCNCS 1 et 2, St Benin (repêché meilleur 6^{ème} des poules).
- ✓ Site de Guérigny 1 : AFGP 58 1, Coulanges 1 et 2, ASAV, Prémery.
- ✓ Site de Guérigny 2 : FCCCA 1, FCNB, Guérigny Urzy, Chatillon 1 (repêché COVID).
- ✓ Site de Cosne : Cosne 1 et 2, La Charité 1 et 2, St Père.

Prochain tour le 8 janvier 2022 : 6 poules de 5, les 3 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la ½ finale.

6 – FOOTBALL D'ANIMATION.

6.1. Plateaux U11 – 4 décembre.

Site d'accueil

AFGP 58 3 : (annulé)

RCNCS 1 :

Rencontres :

St Père / Coulanges ; AFGP 58 3 / St Pierre SLA09 ; Marzy 2 / Coulanges 2
St Père / Coulanges 2 ; Coulanges 1 / AFGP 58 3 ; St Pierre SLA 09 / Marzy 2
RCNCS 1 / ESN 58 ; ASAV / Prémery ; RCNCS 2 / AS GU
RCNCS 1 / ASAV ; ESN 58 / AS GU ; Prémery / RCNCS 2

Cosne 1 : Cosne 1 / Marzy 1 ; FC Nevers 1 / FCNB ; FC Nevers 2 / Cosne 2
Cosne 1 / FCNB ; Cosne 2 / FC Nevers 2 ; FC Nevers 1 / Marzy 1
Varzy : Varzy / La Charité 1 ; La Charité 2 / FCCCA 1 ; FCCCA 2 / Clamecy
Varzy / FCCCA 1 ; FCCCA 2 / La Charité 1 ; La Charité 2 / Clamecy
La Machine Charrin 1 : Moulins Chatillon 1 / La Machine Charrin 1 ; La Machine Charrin 2 /
(à Charrin) Moulins Chatillon 2 ; SNID 3 / St Benin
Moulins Chatillon 1 / St Benin ; La Machine Charrin 2 / Moulins Chatillon 2 ;
SNID 3 / La Machine Charrin 1
SNID 1 : SNID 1 / AFGP 58 1 ; SNID 2 / Corbigny 1 ; Corbigny 2 / AFGP 58 2
SNID 1 / Corbigny 1 ; AFGP 58 2 / SNID 2 ; Corbigny 2 / AFGP 58 1

6.2. Plateaux U7 – 4 décembre.

Chatillon (1) : AFGP 58 (3) Château Arleuf (1) Montigny (1)
Clamecy (1) : Cosne (2) Varzy (1) Corbigny (1) Lormes (1)
La Charité (2) : Guérigny Urzy (2) Ent Alligny (1) Pouilly (1) St Père (1)
La Machine (3) : ESN 58 (2) St Benin (1) Prémery (1)
Marzy (1) : ASAV (3) Coulanges (1) FCNB (1)
St Pierre (1) : SNID (3) RCNCS (1) St Eloi SLA 09 (1)

Le Président.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.